

Paris, le 17 mai 2024, 20 heures

ADOMOS ANNONCE AVOIR SAISI LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE

La société ADOMOS n'ayant pu mener à bien les négociations entamées en vue d'obtenir d'une part un accord de règlement de son passif avec ses créanciers et d'autre part la mise en place de nouveaux financements dans les conditions requises par sa situation financière décrite dans ses précédents communiqués de presse, et en particulier les délais de mise en place desdits financements, a été contrainte d'effectuer une déclaration de cessation des paiements le 17 mai 2024.

Elle a saisi le Tribunal de commerce de Paris par requête du même jour en vue de se mettre sous sa protection et obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

L'audience au cours de laquelle le Tribunal de commerce de Paris étudiera la demande d'ADOMOS se tiendra le 5 juin 2024.

Si le Tribunal estime que les conditions de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sont réunies, la société ADOMOS disposera, pendant la période d'observation, de temps pour élaborer un plan de continuation.

La direction de la Société est pleinement mobilisée dans cette perspective et travaille sur des hypothèses pour obtenir le meilleur traitement possible de ses créanciers et actionnaires.

ADOMOS fera connaître la décision du Tribunal de commerce de Paris par voie d'un prochain communiqué de presse.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier.
www.adomos.com/bourse

Contact société : adomos@adomos.com